

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00063

**MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE DESHUMIDIFICATION
SUR LE SITE AULA COMTALE A SAINT-HEAND –
CONTRAT CONCLU AVEC TECHNIC ASSECHEMENT**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R. 2123- 1 1° et R. 2123-4 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00039 en date du 10 janvier 2023 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la consultation relative à la mise en place d'un système de déshumidification sur le site Aula Comtale à Saint-Héand, pour un montant inférieur à 20 000 € HT, et pour laquelle les trois prestataires suivants ont été consultés par un mail de consultation du 08/12/2022 :

- Technic Assèchement – 4 allée des bergeronnettes – Lieu-dit Pierre blanche - 43120 Monistrol-sur-Loire,
- Murprotec - 70 bd Fauriat - 42000 Saint-Etienne,
- Groupe AFD - AFD 42 - 35 rue Pierre et Dominique Ponchardier - 42100 Saint-Etienne,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation fixée au 22/12/2022 à 12h00, seules les sociétés Technic Assèchement et Groupe AFD – AFD 42 ont remis une offre conforme,

CONSIDERANT que ces offres ont été jugées au regard des critères énoncés dans le mail de la consultation, à savoir le prix des prestations pondéré à 70 % et la valeur technique pondérée à 30 %,

CONSIDERANT que l'offre proposée par TECHNIC ASSECHEMENT est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un contrat relatif la mise en place d'un système de déshumidification sur le site Aula Comtale à Saint-Héand est conclu avec la société TECHNIC ASSECHEMENT, sise 4 allée des bergeronnettes, lieu-dit Pierre blanche, 43120 Monistrol-sur-Loire, Siret n°448 368 472 00016.

ARTICLE 2

Le marché est traité à prix à prix unitaires et forfaitaires (prix mixtes). Les prix du marché sont fermes et actualisables. Le montant global du marché est de 7 200,00 € HT.

RECU EN PREFECTURE

Le 01 février 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230116-C20230006310

Date de mise en ligne : 01 février 2023

ARTICLE 3

L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par l'ordre de service (OS) prescrivant de les commencer et se termine le 29/12/2023.

ARTICLE 4

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget Patrimoine, Section Fonctionnement, Chap 011, c/61358.

ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 01/02/2023
Pour le Président, par délégation,
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'H' followed by a smaller 'R' and 'EYNAUD'.

Hervé REYNAUD